23 AVR. 2015

CHAMPIONNAT DE FRANCE 2015 ENDURO

FFM

RÈGLEMENT PARTICULIER

Organisateur

N° d'épreuve FFM	335
Moto Club	Moto Club Privadois
N° d'affiliation	C 0729
Date	02 et 03 Mai 2015
Lieu	PRIVAS
Organisateur technique	Christian Miaille
Adresse	28 rue des Mûriers 26250 LIVRON
E-mail	christianmiaille@orange.fr
Téléphone	06 09 83 12 12

La manifestation se déroulera conformément au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le présent règlement complète les conditions particulières de la manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste doit être formé d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres.

Directeur de course	Jean Paul MEILLER	Licence : 039 585
Président du Jury	Jean Pierre IPUY	Licence : 025 210
Membre du Jury	Vincent RIGAUDIAS	Licence : 020 864
Membre du Jury	Christian SULPICE	Licence : 022 644
Commissaire technique responsable	Jean Michel DEPOIT	Licence : 008 491
Responsable du chronométrage	Eric LAMBALLE	Licence : 181 566

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, membres du Jury, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexé au présent règlement.

Article 3 Catégories & Engagements

➲ Championnat de France
- ★ Elite E1
- ★ Elite E2
- ★ Elite E3
- ★ National E1
- ★ National E2
- ★ National E3
- ★ Juniors[1]
- ★ Espoirs 125cc 2T[2]
- ★ Féminines[3]

➲ Trophée de France
- ★ Elite Privé
- ★ Vétérans[4]
- ★ 50cc[5]

➲ Championnat des constructeurs

1 Open issu des classes E1, E2 et E3 ; moins de 23 ans au 1er Janvier de l'année du Championnat
2 Moins de 20 ans au 1er Janvier de l'année du Championnat
3 Open issu des classes E1, E2 et E3
4 37 ans au 1er Janvier de l'année du Championnat
5 Moins de 19 ans au 1er Janvier de l'année du Championnat

Pour rappel :
E1 : de 100 à 125cc 2T et de 175 à 250cc 4T
E2 : de 126 à 250cc 2T et de 290 à 450cc 4T
E3 : de 290 à 500cc 2T et de 475 à 650cc 4T

En cas de changement de catégorie et/ou de classe pendant l'année, le pilote n'apparaîtra pas dans le classement de sa nouvelle catégorie. Les points qu'auraient pu marquer ce pilote seront réattribués aux pilotes suivants.

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 09

CHAMPIONNAT DE FRANCE 2015 ENDURO

REGLEMENT PARTICULIER

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Parc fermé :

Le Moto-Club prévoit-il un parc fermé ? ☒ oui ☐ non

Si oui, une fois le contrôle technique terminé, le pilote devra pousser sa machine immédiatement au parc fermé, munie du transpondeur correspondant à son numéro de course. Il devra, par ailleurs, équiper sa machine, en complément d'un éventuel système d'origine, d'un système antivol individualisé (chaîne cadenassée, bloc-disque ou U) et quitter immédiatement le parc sans la bâcher.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son permis de conduire (ou BSR pour les moins de 16 ans), l'assurance et le certificat d'immatriculation du véhicule. Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou l'UEM autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de l'UEM.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ..... Dr Yann LEVEQUE

Nombre de secouristes ..... 24 — Nombre d'ambulance(s) 3

Hôpital le plus proche ..... PRIVAS — Temps de trajet (en min) 15

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Adresse ..... PRIVAS

GPS – Latitude (Nord) 44.736

GPS – Longitude (Est) 4.600

Nombre de participants : 370 (maximum 7 pilotes par km)

Caractéristiques :

Les parcours de liaison empruntent-t-ils des voies ouvertes à la circulation publique ? ..... ☒ oui ☐ non

Longueur de la boucle ..... 65 Kms — Distance journalière ..... 195 Kms

Nombre de Contrôles Horaires ..... 2 — Contrôle de Passage 3

Nombre de Spéciale(s) :

- De type Banderolée (MX) ..... 2 — Longueur(s) .....
- De type Enduro (en ligne) ..... 1 — Longueur(s) .....
- De type X-Trem ..... — Longueur(s) .....

Un départ de spéciale en groupe (un par journée de course maximum) est-il prévu ? ..... ☐ oui ☒ non

Les Spéciales sont-elles chronométrées dès le premier tour ? ..... ☒ oui ☐ non

Rappel : l'attestation d'assurance, les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au règlement

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 18/03/2015	Date : 23 AVR. 2015	Date : 27/04/15
		Numéro : 15/0510

LIGUE MOTOCYCLISTE RHONE - ALPES
18 Chemin de l'Ile Neuve
Z.A. Ile Neuve
26600 LA ROCHE DE GLUN
Tél. : 04 75 55 22 50

Planning Horaire général de la manifestation

Date :

Vendredi 1 mai 2015

A partir de 9h 00	-	Accueil des participants
	-	Installation du parc coureurs
A partir de 14h 00	-	Contrôle Administratif
	-	Contrôle technique
	-	Mise au parc fermé des motos

Samedi 2 mai 2015

8h00 – 10h20	-	Départ des concurrents, 3 concurrents à la minute
8h20 – 10h50	-	ES 1.1 à Pranles
10h00 – 12h30	-	ES 2.1 au col du moulin à vent
11h30 – 14h00	-	ES 3.1 à Chabanet
8h20 – 10h50	-	ES 1.1 à Pranles
10h00 – 12h30	-	ES 2.1 au col du moulin à vent
11h30 – 14h00	-	ES 3.1 à Chabanet
8h20 – 10h50	-	ES 1.1 à Pranles
10h00 – 12h30	-	ES 2.1 au col du moulin à vent
11h30 – 14h00	-	ES 3.1 à Chabanet
15h15 – 16h40	-	Arrivée des concurrents place du champ de Mars
Vers 18 h 00	-	Affichage des classements
Vers 18 h 30	-	Remise des prix

Dimanche 3 mai 2015

8h00 – 10h20	-	Départ des concurrents, 3 concurrents à la minute
8h20 – 10h50	-	ES 1.1 à Pranles
10h00 – 12h30	-	ES 2.1 au col du moulin à vent
11h30 – 14h00	-	ES 3.1 à Chabanet
8h20 – 10h50	-	ES 1.1 à Pranles
10h00 – 12h30	-	ES 2.1 au col du moulin à vent
11h30 – 14h00	-	ES 3.1 à Chabanet
8h20 – 10h50	-	ES 1.1 à Pranles
10h00 – 12h30	-	ES 2.1 au col du moulin à vent
11h30 – 14h00	-	ES 3.1 à Chabanet
15h15 – 16h40	-	Arrivée des concurrents place du champ de Mars
vers 17 h 00	-	Fin de l'épreuve (arrivée du dernier concurrent)
Vers 18 h 00	-	Affichage des classements
Vers 18 h 30	-	Remise des prix et vin d'honneur

Le Président du Moto Club Privadois
Christian MIAILLE

FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME
74 Av. Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00